



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10-09-2025
L'an deux mille vingt-cinq, à 18h00

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	6
▪ Présents	4
▪ Votants	4
▪ Absents	2
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- **CORSO Scylia**
Absente non excusée
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- **MIRONNEAU Nathalie**
absente non excusée.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 04-09-2025
Date d'affichage : 04-09-2025

Objet : D-2025-09-02 : Frais d'honoraires acquisition parcelles B68-B69 :

Monsieur le Maire de la Roque-en-Provence informe, le Conseil Municipal.

Les propriétaires des parcelles B68 et B69, accepte de céder celle-ci au prix de 268.00€uros.

Suite à la vente des ces parcelles, des frais d'honoraires supplémentaires de 940.00€uros leur sont demandés.

Lesdits propriétaires demandent à la Commune de prendre en charge cette somme de 940.00€uros.

Apres en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition des parcelles B68 et B69 avec les frais d'honoraires qui s'élève à 940.00€uros, en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

006-210601076-20250910-D_2025_09_02-DE
Reçu le 19/09/2025

AUTORISE Monsieur BARRIERE Joël 1^{er} adjoint de la Commune à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



A. ARGENTI, le Maire

AR Prefecture

006-210601076-20250910-D_2025_09_02-DE
Reçu le 19/09/2025